

D2024-12-8-21bREPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU****Délibérations****Conseil Communautaire**
Séance du Jeudi 19 Décembre 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le treize décembre deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le treize décembre deux mille vingt-quatre.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **60**Nombre de membres présents : **39**Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **9**Nombre de membres excusés : **5**Nombre de membres absents : **7****Date de convocation :****13 décembre 2024****Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :****8 JAN. 2025****et publication par la mise en ligne sur
le site internet le :****8 JAN. 2025****8 - Domaines de compétences par thèmes****Objet : Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie – Convention
pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2027**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
CONDE-EN-NORMANDIE						
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT			
M. Benoît BALAIS	X					
Mme Nathalie BOUILLARD	X					
Mme Catherine CAILLY	X					
M. Pascal DALIGAULT	X					
M. Sylvain DELANGE	X					
Mme Valérie DESQUESNE				M. Benoît BALAIS		
Mme Najat LEMERAY			Mme Nathalie BOUILLARD			
LA VILLETTE						
M. Daniel BREARD	X					
PERIGNY						
M. Jean-Christophe MEUNIER			Mme Gislaïne MARIE			
PONTECOULANT						
Mme Gislaïne MARIE	X					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUALT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS				X	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ				X	
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT			Mme Nicole DESMOTTES		
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI				X	
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	39	0	9	5	7
Nombre de Membres en exercice	60				
Nombre de conseillers présents	39				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	48				

M. Georges RAVENEL, Vice-Président en charge des affaires liées à l'Attractivité du Territoire, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

La création de l'Office de Tourisme Intercommunautaire repose sur la signature entre l'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) et les deux communautés de communes Pré-Bocage Intercom et Intercom de la Vire au Noireau d'une convention d'objectifs et de moyens.

Cette convention a pour but de fixer, d'un commun accord, les objectifs et les moyens consacrés par les deux communautés de communes de tutelle en vue de la mise en œuvre de la compétence tourisme, déléguée à l'EPIC.

Par délibération n°D2021-12-7-15 du 16 décembre 2021, le Conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau avait ainsi autorisé la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2022-2024. Cette convention étant arrivée à échéance, L'EPIC sollicite les deux communautés de communes pour le renouvellement de cette convention pour la période 2025-2027.

Chaque année, les communautés de communes attribuent à l'Office de Tourisme une dotation de fonctionnement (subvention) nécessaire à l'accomplissement de ses missions. La dotation annuelle est fixée, pour les années 2025 à 2027 à 4,50 par habitant, sur la base de la population issue des dernières données INSEE BANATIC.

Suivant l'avis du Bureau communautaire réuni le 4 décembre, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025/2027, à intervenir avec l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie et la Communauté de Communes Pré Bocage Intercom, dont le projet est joint en annexe.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

Mme Annick ALLAIN
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,

